



RÉSUMÉ ANALYTIQUE

FINANCEMENTS INNOVANTS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES EN AFRIQUE



RAPPORT ÉCONOMIQUE SUR L'AFRIQUE 2020



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique



RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le présent rapport traite de financements innovants pour le développement des entreprises en Afrique. Il porte le débat au-delà des simples flux financiers, en exposant de manière détaillée les principaux aspects des financements innovants pour le développement du secteur privé et en proposant des principes directeurs à l'intention des pays africains. Les moyens d'action, les bonnes pratiques et les orientations stratégiques qu'il propose confortent les décideurs et les responsables politiques dans la création et l'utilisation de financements innovants à l'appui du développement des entreprises, au service de la croissance économique, de l'inclusion financière et de la réalisation des objectifs de développement durable.

ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'apparition et la propagation du coronavirus en 2019 ont conduit à l'adoption de mesures de riposte telles que le confinement et la distanciation physique, perturbant l'activité économique dans le monde entier. L'Afrique, deuxième région du monde pour la rapidité de la croissance, a enregistré sur ce plan un taux de 3,4 % en 2019. Dans le meilleur des cas, sa croissance moyenne en 2020 tombera à 1,8 %, sous l'effet direct de l'impact économique de la pandémie de COVID-19. Selon les projections du Fonds monétaire international (FMI), l'économie du continent pourrait baisser à -4,1 % en moyenne en 2020. Cela dit, on table sur un rebond de la croissance à 5 % en 2021, grâce à l'application des mesures de riposte à la pandémie et sous l'effet de la reprise économique mondiale.

Quant à la croissance du PIB mondial, elle a ralenti, passant de 3,5 % en 2018 à 2,8 % en 2019 ; elle devrait chuter à -4,4 % en 2020, avant de rebondir à 5,2 % en 2021. Le commerce mondial devrait chuter de 13 à 32 % en 2020, le commerce des services étant la composante la plus directement touchée en raison des restrictions en matière de transport et de voyage et de la fermeture de nombreuses entreprises du commerce de détail et de l'hôtellerie. Le secteur avait déjà ralenti en 2019, lorsque la valeur du commerce mondial des marchandises avait chuté de 3 % pour atteindre 18,9 billions de dollars, pénalisée par le ralentissement de la croissance économique et par les tensions commerciales. Cependant, les échanges mondiaux de services commerciaux ont augmenté de 2 % pour atteindre 6 000 milliards de dollars, bien que le rythme de croissance ait été plus lent qu'en 2018.

Une reprise du commerce mondial est prévue pour 2021, mais l'issue dépend de la durée de l'épidémie de COVID-19 et de l'efficacité des mesures prises pour y faire face. Toutefois, certains services, comme les technologies de l'information, dont la demande a augmenté en raison du télétravail et de la distanciation sociale, pourraient tirer un avantage de la crise.

“... les cours ont chuté pour plus des deux tiers des exportations africaines”

L'Afrique a bénéficié en 2019 d'une légère augmentation des cours de certaines matières premières clés. Mais au fur et à mesure de l'aggravation de la pandémie au début de l'année 2020, les cours ont chuté pour plus des deux tiers des exportations africaines. Le prix du pétrole, qui représente 40 % de ces exportations et 7,4 % du PIB, s'est effondré de plus de 50 %, atteignant son niveau le plus bas depuis 2003. Les prix des métaux ont baissé de 20 % par rapport aux valeurs de fin décembre 2019, celui du coton chutant de 26 %. Les cours du thé et du café ont diminué à cause de la baisse de la demande, en particulier pour la consommation hors du foyer sur les principaux marchés d'importation tels que les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne. Et en avril 2020, le cours du cacao a chuté de 6 % par rapport au début de l'année.

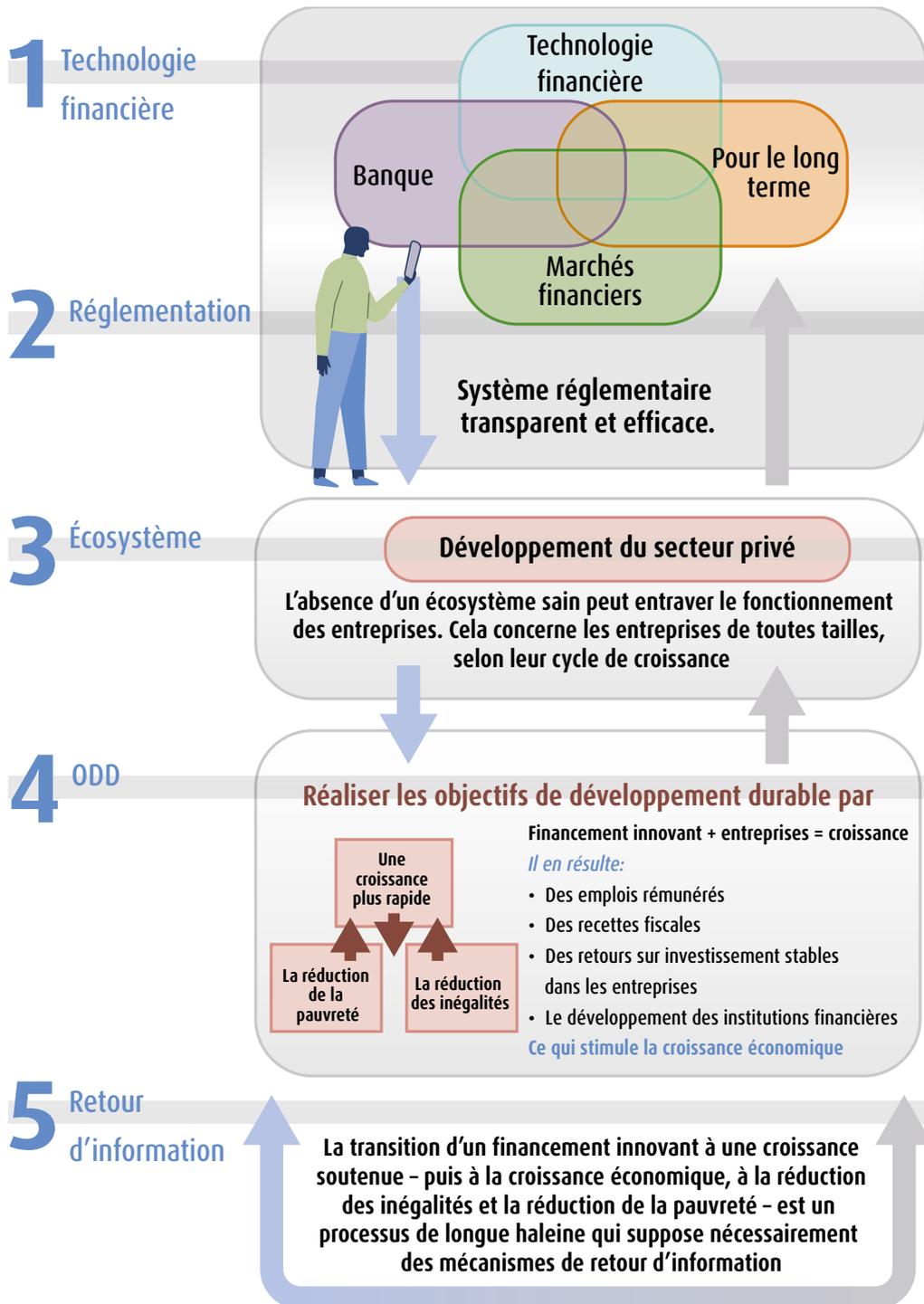
La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) crée un marché continental unique et une union douanière pour les mouvements de capitaux et les voyages d'affaires. Elle vise à libérer le potentiel d'accroissement de la capacité industrielle et à élargir les perspectives de croissance des économies africaines, stimulant ainsi le commerce intra-africain. La ZLECA devrait grandement contribuer à améliorer l'écosystème des entreprises et connecter les entreprises locales aux chaînes de valeur régionales et mondiales.

En cas de succès, il en résultera un marché africain unique de 1,2 milliard de consommateurs, dont le PIB total sera supérieur à 2 500 milliards de dollars, générant des dépenses combinées des consommateurs et des entreprises de 6 700 milliards de dollars

en 2030. La ZLECA devrait contribuer à accroître le commerce intra-africain de 15 à 25 % d'ici à 2040. La ZLECA devrait libérer le potentiel manufacturier et faciliter l'industrialisation, favorisant ainsi l'emploi et la croissance durable. Dans les économies de services, elle offre la possibilité de passer d'une croissance reposant sur la consommation à des sources de croissance plus durables et d'évoluer d'une économie de subsistance et de services non échangeables vers des services qui apportent plus de valeur ajoutée et de productivité.

“accroître le commerce intra-africain de 15 à 25 % d'ici à 2040”

DES FINANCEMENTS INNOVANTS POUR LES ENTREPRISES AFRICAINES



CINQ MESSAGES CLEFS SE DÉGAGENT DU PRÉSENT RAPPORT

Premièrement, **les innovations financières peuvent provenir de plusieurs sources** à la fois, notamment les banques, la technologie financière, les marchés financiers et les sources à long terme telles que les marchés des capitaux et les banques de développement. Les entreprises doivent donc envisager de mobiliser diverses sources en fonction de leurs besoins, qui peuvent évoluer au fur et à mesure de leur cycle de croissance. En Afrique, les grandes entreprises matures, par exemple, recourent au marché des capitaux pour lever des fonds supplémentaires en opérant des introductions en bourse, mais les nouvelles petites entreprises s'appuient généralement sur les bénéfices non distribués ou sur des emprunts informels.

Deuxièmement, **il faut obligatoirement un organisme réglementaire transparent et efficace** pour minimiser les risques et surveiller les opérations financières des entreprises et des institutions homologues. Par exemple, la prévalence des taux élevés de défauts de paiement en Afrique s'explique par l'absence de surveillance réglementaire efficace, d'où le coût élevé des emprunts.

Troisièmement, **l'absence d'un écosystème sain peut entraver le fonctionnement des entreprises même lorsque le financement est facilement disponible.** Cela concerne les entreprises de toutes tailles, selon le stade auquel elles se situent dans le cycle de croissance.

Quatrièmement, **le financement innovant du secteur privé et de la croissance des entreprises crée de la valeur ajoutée dans les entreprises, des emplois rémunérés et des recettes fiscales, en plus de favoriser des retours sur investissement stables et la croissance des institutions financières,** autant d'éléments qui, ensemble, stimulent la croissance économique et contribuent à réduire la pauvreté, à diminuer les inégalités et à réaliser les objectifs de développement durable.

Cinquièmement, **la transition d'un financement innovant et d'un secteur financier pleinement opérationnel vers la croissance économique, la réduction des inégalités et la diminution de la pauvreté est un processus de longue haleine qui suppose nécessairement des mécanismes de retour d'information.**

Pour favoriser la reprise économique et permettre des progrès satisfaisants dans la réalisation des objectifs de développement durable, les économies africaines doivent explorer pleinement les possibilités de financement innovant en faveur du secteur privé et le renforcement de l'écosystème pour le développement du secteur privé.

BANQUE D'ENTREPRISE

En Afrique, les banques sont une source majeure de financement innovant et la plupart des mécanismes de financement s'appuient sur elles. Ces deux dernières décennies, le secteur bancaire a fondamentalement changé dans de nombreux pays africains et des banques panafricaines exercent désormais leurs activités dans plusieurs pays. Des progrès significatifs ont été réalisés aussi dans le domaine de la banque mobile et du cybermarché, reliant ainsi les communautés non desservies ou mal desservies au secteur financier.

Le secteur de la banque de détail et d'entreprise en Afrique détient plus de 90 % des actifs du secteur financier. Mais le secteur bancaire africain est relativement sous-développé, comparé à celui des économies de marché émergentes d'Asie et d'autres économies industrialisées. Ses actifs représentent moins de 60 % du PIB du continent, contre plus de 100 % du PIB des autres économies émergentes et avancées. Comblant l'énorme déficit de financement du secteur privé et du développement des infrastructures demandera des solutions plus innovantes dans le secteur de la banque de détail et d'entreprise.

Malgré une augmentation globale des activités bancaires, le crédit au secteur privé reste faible et mal adapté aux besoins des entreprises privées. Par exemple, plus de 90 % des prêts bancaires sont à court ou moyen terme. L'accès du secteur privé au financement bancaire est entravé par la prédominance de l'État, sans compter les difficultés d'accès des petites et moyennes entreprises (PME) et des secteurs clefs de l'économie.

“Même s’il est encore restreint, le secteur bancaire africain est l’un de ceux qui affichent la croissance la plus rapide et la plus forte rentabilité au monde”

Même s'il est encore restreint, le secteur bancaire africain est l'un de ceux qui affichent la croissance la plus rapide et la plus forte rentabilité au monde, ce qui en fait l'un des principaux secteurs qui alimentent la croissance économique sur le continent. Le rendement moyen des capitaux propres des banques cotées en bourse se situe entre 11 et 22 % en Afrique, contre 14 % pour les économies de marché émergentes et 8 % pour les économies développées en 2019. Entre 2017 et 2022, le secteur bancaire africain devrait connaître une croissance de 8 % par an.

Les faibles niveaux d'inclusion financière en Afrique signifient qu'il existe un potentiel de croissance énorme pour peu que le secteur bancaire apporte des services financiers aux populations mal desservies et non desservies. Une inclusion élargie entraînera l'augmentation des dépôts que les banques peuvent prêter aux particuliers et aux entreprises, donnant ainsi aux premiers un meilleur accès au logement et aux actifs et permettant aux seconds d'obtenir le financement nécessaire au développement de leurs capacités.

“La création de la ZLECA et la libéralisation des services financiers – un des secteurs de services prioritaires – ouvrent aux banques africaines l’accès à un marché continental de 1,2 milliard de consommateurs”

L’ESSOR DES BANQUES PANAFRICAINES

Les politiques de libéralisation financière du début des années 1990 ont largement augmenté les flux financiers transfrontaliers, qui sont devenus une composante de plus en plus importante du paysage financier africain. La déréglementation a assoupli les barrières à l’entrée, ouvrant ainsi la voie à la concurrence dans le secteur bancaire. Si les banques nationales ne sont pas correctement structurées pour pouvoir faire face à la bataille des prix, elles risquent de subir la concurrence acharnée de nouveaux venus panafricains.

La création de la ZLECA et la libéralisation des services financiers – un des secteurs de services prioritaires – ouvrent aux banques africaines l’accès à un marché continental de 1,2 milliard de consommateurs.

Toutefois, la concrétisation de ces gains potentiels suppose d’apporter d’importants changements à la réglementation aux niveaux national et sous-régional. Avec l’ouverture des marchés financiers, les risques de contagion et de transmission de l’instabilité financière augmentent. Pour trouver un juste équilibre entre la protection de l’économie contre la contagion financière et le fonctionnement normal des institutions financières, il faudra peser soigneusement les mesures macroprudentielles et le principe de pleine concurrence dans les opérations liées au commerce des services financiers.

LES MARCHÉS FINANCIERS

Ailleurs dans le monde, les marchés financiers (également appelés « marchés des capitaux ») sont une autre source de financement qui complète le crédit bancaire au secteur privé. Sauf en Afrique du Sud, ces marchés sont exigus, peu développés et largement dominés par les banques commerciales. Aujourd'hui, 28 pays africains disposent d'un marché boursier, alors qu'en 1989, seuls cinq en avaient (et les échanges étaient limités sur le marché des actions et celui des obligations). Pour autant, les marchés boursiers africains actuels restent sous-développés ; les capitalisations sont limitées, peu de sociétés sont cotées et les liquidités sont plus faibles qu'aux bourses des autres économies émergentes. Le produit des introductions en bourse en Afrique entre 2014 et 2019 a atteint 27,1 milliards de dollars, soit moins de 1,4 % du total mondial pendant cette période.

Les investissements privés, les plateformes de financement participatif et autres nouvelles méthodes de financement gagnent du terrain. La valeur des fonds qu'ils ont permis de mobiliser en Afrique est passée à 2,7 milliards de dollars en 2018, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2017. La valeur totale des transactions effectuées sur le marché mondial du financement participatif était de 6,9 milliards de dollars en 2019 et devrait augmenter de 14,7 % par an entre 2019 et 2023. Le marché obligataire africain est également en pleine croissance, affichant une valeur totale de 500 milliards de dollars en 2019.

“Les investissements privés, les plateformes de financement participatif et autres nouvelles méthodes de financement gagnent du terrain”

Le sous-développement des systèmes financiers africains restreint le crédit aux entreprises, en particulier les PME, et se traduit par un faible taux d'investissement. Des marchés financiers bien développés peuvent profiter tant aux acteurs du secteur privé qui ont besoin de financement qu'aux investisseurs qui ont plus de choix et de moyens de fournir des financements au secteur privé et à l'État.

Mais pour que les marchés financiers soient bien développés, de nombreux acteurs du secteur financier – gestionnaires d'actifs, compagnies d'assurances, banques d'investissement, fonds souverains, fonds de pension et autres investisseurs institutionnels – doivent prendre part aux fonctions de surveillance, de régulation des prix et de transfert.

Les marchés des capitaux offrent aux investisseurs un moyen de participer à l'économie financière et de mettre en relation, avec plus d'efficacité, les emprunteurs et les épargnants qui n'appartiennent pas à la clientèle des banques traditionnelles. La classe moyenne africaine, qui ne cesse de gagner en importance, exigera des produits financiers plus sophistiqués et des modes d'épargne plus innovants afin de constituer un patrimoine.

LES MARCHÉS D' ACTIONS

Les marchés d'actions constituent à la fois une plateforme où les entreprises qui ont besoin d'importants capitaux peuvent lever des fonds pour se développer et un instrument de vente permettant aux entrepreneurs de réduire leur prise de participation. Les marchés d'actions offrent souvent à l'entreprise un moyen de se faire mieux connaître, et d'accéder aussi aux marchés de la dette publique. De plus, la réglementation applicable fait obligation à toute entreprise de communiquer ses résultats avec prudence, en respectant les principes comptables généralement admis.

Même si elles sont moins développées que celles d'autres économies émergentes, les bourses africaines offrent au secteur des services financiers la possibilité de se développer dans l'espace existant. On s'attend qu'elles se développent à mesure que l'inclusion financière et l'initiation à la finance s'améliorent et qu'une classe moyenne croissante réclame des produits d'épargne plus avancés et plus innovants.

Des bourses existent actuellement dans 28 pays africains. Les plus anciennes sont la Bourse d'Égypte, la Bourse de Johannesburg, la Bourse de Casablanca, la Bourse du Zimbabwe et la Bourse de Nairobi. Il existe deux bourses régionales, la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) en Afrique de l'Ouest et la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC) en Afrique centrale.

Dans les pays en développement et les économies émergentes, les bourses souffrent de deux handicaps : la faible diversité des instruments financiers et le nombre restreint d'actions cotées. Les principaux problèmes rencontrés sur les bourses africaines sont la longueur des procédures de cotation, le caractère contraignant et difficile des conditions de cotation, le niveau élevé des coûts de transaction, le manque de connaissance des marchés boursiers et, dans certains cas, le manque de transparence.

En outre, les coûts et les frais de transaction sont relativement élevés en Afrique, principalement en raison du montant important des commissions de courtage. Le coût de la négociation sur les bourses africaines peut dépasser 4 % de la valeur des actions négociées (comme en Ouganda et au Zimbabwe), ce qui rend les opérations à court terme très coûteuses et réduit donc la liquidité des titres.

“Les marchés d'actions constituent à la fois une plateforme où les entreprises qui ont besoin d'importants capitaux peuvent lever des fonds pour se développer”

LES MARCHÉS DE LA DETTE ET LE SECTEUR PRIVÉ

Les marchés de la dette comprennent les obligations d'État et les obligations d'entreprise. En 2019, les États africains ont émis des obligations souveraines (libellées en monnaie locale ou étrangère) de plus de 200 milliards de dollars, contre plus de 700 milliards de dollars pour la Chine, le plus grand marché obligataire au sein des marchés émergents et le troisième marché obligataire mondial. Les obligations en monnaie locale représentent 78 % de l'encours de la dette africaine, et les acheteurs d'obligations préfèrent généralement les obligations à moyen terme (échéance moyenne de 5,1 ans).

La croissance du marché des obligations en monnaie locale a aiguisé l'appétit des investisseurs locaux (principalement les banques, les fonds privés et les fonds de pension en gestion directe), qui sont maintenant les principaux détenteurs de titres d'État en Afrique. Par exemple, en Afrique du Sud, premier marché obligataire du continent, les investisseurs locaux détiennent 62 % des obligations d'État.

Le marché de la dette en Afrique est dominé par le marché des obligations souveraines, qui représentait plus de 80 % de toutes les émissions en 2019, mais un marché des obligations d'entreprise émerge timidement, les entreprises sud-africaines représentant plus de 40 % de ses émissions en 2019.

Le marché des obligations d'entreprise comporte deux types de qualité d'obligations : les obligations de qualité supérieure (ou de placement) et les obligations à haut rendement. Le marché des obligations à haut rendement offre aux entreprises prenant plus de risques la possibilité de mobiliser un financement par l'emprunt. Malgré le potentiel de financement que ces marchés présentent pour les entreprises, la numérisation n'y est qu'à ses débuts, et il faut redoubler d'efforts pour en exploiter les avantages. Maurice a le ratio dette des entreprises/PIB le plus élevé, soit 49 %, suivie de l'Afrique du Sud (38 %) et du Maroc (38 %).

AUTRES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT PRIVÉ

BOURSES DE MARCHANDISES

Les marchés et les bourses de marchandises constituent un lieu d'échanges de produits de base (principalement agricoles, miniers et pétroliers). Ils rendent plus efficaces la vente et l'achat de ces produits, contribuant ainsi à renforcer les capacités commerciales des pays. Ils facilitent l'accès des agriculteurs au financement et donnent aux gestionnaires de fonds un moyen de fournir davantage de liquidités et de participer à la formation des prix.

En Afrique, les bourses de marchandises sont petites, sous-développées et incapables de répondre aux besoins croissants des producteurs. Même si les pays africains sont les principaux producteurs mondiaux de nombreux biens agricoles et de ressources naturelles, ces biens sont échangés ou leurs prix sont cotés sur des bourses situées en dehors du continent. Par conséquent, les possibilités en matière de détermination des prix, d'accès au financement, de couverture et d'information sur les marchés sont limitées pour les agriculteurs africains et les petites entreprises de ces secteurs.

MARCHÉS DES INVESTISSEMENTS PRIVÉS

Les investissements privés englobent le capital-investissement et le capital-risque. Les fonds de capital-investissement acquièrent une participation majoritaire ou de contrôle dans une société cible, tandis que les fonds de capital-risque financent de jeunes entreprises à fort potentiel de croissance en prenant une participation importante mais généralement non majoritaire.

En 2019, 106 milliards de dollars de capitaux privés ont été levés dans le monde, mais seulement 1,1 milliard en Afrique. Le nombre d'accords conclus en Afrique est passé de 158 en 2014 à 186 en 2018, égalant ainsi son record historique de 2013.

LE FINANCEMENT À LONG TERME DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

“mobiliser les ressources intérieures et les sources privées, assurer un financement international du développement plus efficace et mobiliser le financement de la lutte contre les changements climatiques sont autant de mesures qui permettront de combler les importants déficits de financement du développement”

L'Afrique cherche à accélérer la croissance économique pour atteindre les objectifs nationaux de développement dans la perspective des objectifs de développement durable (ODD) et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, et ce, de manière durable sur le plan financier et environnemental. La réalisation des ODD en Afrique d'ici 2030 coûterait environ 1 300 milliards de dollars par an, selon l'Organisation des Nations Unies. Ce montant pourrait atteindre 19 500 milliards de dollars en raison de la croissance démographique, dont le taux devrait être de 43 % entre 2015 et 2030.

Un autre défi est l'adaptation aux changements climatiques, qui est d'une urgence absolue, à mesure que les infrastructures et les milieux urbains se développent. On estime que 18 à 30 milliards de dollars par an seront nécessaires au cours des deux prochaines décennies pour l'action climatique et l'adaptation aux changements climatiques en Afrique, les investissements et les projets prêts à être financés se chiffrant à près de 1 000 milliards de dollars.

Encourager les États à mobiliser les ressources intérieures et les sources privées, assurer un financement international du développement plus efficace et mobiliser le financement de la lutte contre les changements climatiques sont autant de mesures qui permettront de combler les importants déficits de financement du développement.

LE MARCHÉ DES OBLIGATIONS VERTES

Le marché africain des obligations vertes est apparu en 2010. L'Afrique du Sud et la Banque africaine de développement (BAD) ont montré la voie et ont été suivies par le Maroc, le Nigéria et les Seychelles. La BAD a fait ses débuts en 2013 par une émission d'obligations vertes de qualité AAA d'un montant de 500 millions de dollars. Entre 2012 et 2018, les émissions cumulées d'obligations vertes de l'Afrique du Sud ont atteint 1,4 milliard de dollars ; celles du Maroc, 356 millions de dollars ; celles du Nigéria, 30 millions de dollars et celles des Seychelles, 15 millions de dollars.

Les émissions d'obligations vertes en Afrique sont limitées en termes de monnaie et de durée. À l'échelle mondiale, plus de 90 % des obligations vertes sont émises en monnaie forte, principalement le dollar des États-Unis et l'euro. Seules quelques-unes sont libellées en monnaie de pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Quatre obligations vertes ont été émises en rand sud-africain, et d'autres plus récemment en dirham marocain et en naira nigérian.

APPROFONDIR LA PARTICIPATION DE L'AFRIQUE AU FINANCEMENT DE LA DURABILITÉ

Les efforts déployés pour mobiliser des capitaux et des investissements financiers n'ont pas encore accéléré le développement d'économies respectueuses de l'environnement, socialement responsables et peu sensibles aux effets des changements climatiques. Premièrement, l'engagement de l'Afrique sur les marchés des obligations est assez faible - tant pour le développement des marchés intérieurs que pour l'émission d'obligations sur les marchés de capitaux internationaux. Deuxièmement, les besoins de la région, notamment en matière d'infrastructures vertes qui nécessitent un financement à long terme, ne correspondent pas à la durée moyenne actuelle des obligations vertes.

Cette situation rend l'Afrique moins attrayante que les pays en développement d'Asie et d'Amérique latine, par exemple, où les risques d'investissement sont plus faibles, notamment en matière de change, de stabilité politique et de stabilité macroéconomique. La volatilité de certaines devises africaines n'a fait que renforcer ce manque d'attractivité.

C'est pourquoi les flux transfrontaliers de capitaux privés vers l'Afrique (autres que les investissements directs étrangers) sont dominés par des investisseurs attirés par des placements à haut risque et à rendement élevé, tels que les fonds de capital-investissement, et par des investisseurs ayant un horizon d'investissement à plus long terme, comme les fonds souverains ou les investisseurs bilatéraux non traditionnels (par exemple, la Chine). C'est ainsi que les fonds souverains et les investisseurs chinois ont consenti de lourds investissements dans les infrastructures et l'industrialisation de l'Afrique, favorisant de ce fait la croissance économique.

Pour renforcer la présence de l'Afrique sur le marché des obligations durables, il faudra donc remédier au manque d'appétit des investisseurs pour les actifs verts et sociaux africains, développer et améliorer les cadres nationaux qui les régissent et assurer la présence des émetteurs africains sur les marchés des capitaux.

“Pour renforcer la présence de l'Afrique sur le marché des obligations durables, il faudra donc remédier au manque d'appétit des investisseurs pour les actifs verts et sociaux africains, développer et améliorer les cadres nationaux qui les régissent et assurer la présence des émetteurs africains sur les marchés des capitaux”

FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES

Dans l'ensemble, les États africains représentant 37 % des investissements infrastructurels en 2018, contre 11 % pour les investisseurs privés. Toutefois, la faiblesse des recettes publiques a nui au succès de ce modèle, ce qui explique l'insuffisance des investissements de l'Afrique dans les infrastructures.

Les besoins de l'Afrique en matière d'infrastructures sont vastes. Selon les Perspectives économiques africaines de 2018, ils s'élèvent à un montant compris entre 130 et 170 milliards de dollars par an jusqu'en 2025, avec un déficit de financement annuel de 67,6 à 107,5 milliards de dollars. Les donateurs non traditionnels ont considérablement augmenté leurs investissements dans les infrastructures : la Chine, par exemple, fournit plus de 25 % du financement des infrastructures sur le continent.

“Les besoins de l'Afrique en matière d'infrastructure . . . ils s'élèvent à un montant compris entre 130 et 170 milliards de dollars par an jusqu'en 2025, avec un déficit de financement annuel de 67,6 à 107,5 milliards de dollars”

“Plus de 90 % des investissements du secteur privé sont allés aux secteurs de l'énergie et des TIC . . . due à la forte protection offerte par les garanties du pays hôte ou des organismes multilatéraux”

INVESTISSEMENTS PRIVÉS DANS LES INFRASTRUCTURES

Plus de 90 % des investissements du secteur privé sont allés aux secteurs de l'énergie et des TIC. Une telle concentration est en partie due à la forte protection offerte par les garanties du pays hôte ou des organismes multilatéraux. Grâce aux redevances, ces secteurs peuvent générer suffisamment de revenus pour contribuer au service de la dette et dégager des profits, ce qui explique leur attractivité pour les investisseurs et les créanciers privés en Afrique.

Sauf dans le secteur des transports, où les pouvoirs publics ont eu la plus grande part, le financement des infrastructures en Afrique pendant la période 2014-2018 a été très largement le fait des créanciers et des donateurs internationaux. Dans l'ensemble, la participation du secteur privé aux projets d'infrastructure entre 2013 et 2018 a été marginale, ne représentant que 7,5 % des fonds investis. En Afrique australe, l'investissement privé est bien plus important, avec une part de 24 % des investissements dans les infrastructures. Pour les autres sous-régions, les capitaux privés représentent une faible proportion de l'investissement total, soit environ 9 % en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest, et 6 % en Afrique centrale.

RENFORCEMENT DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

Seule une poignée de pays africains s'est engagée dans des partenariats public-privé (PPP) afin de mobiliser des capitaux privés pour financer les infrastructures. L'Afrique du Sud, le Kenya, le Nigéria et l'Ouganda en constituent près de la moitié. En Inde comme en Chine, les politiques et mesures adoptées ont créé un environnement favorable aux PPP et permis d'élargir le vivier de promoteurs et d'investisseurs privés ayant une expérience et une connaissance du marché des infrastructures. Si les pays africains imitent ces modèles de PPP et mettent en place les politiques et les capacités requises, ils pourront attirer davantage de capitaux d'investisseurs et de créanciers privés et de combler ainsi le déficit d'infrastructures.

BANQUES DE DÉVELOPPEMENT

Les banques de développement régionales et nationales africaines ont un rôle essentiel à jouer dans le financement des infrastructures. Leur croissance nécessitera l'approfondissement des marchés de capitaux locaux et régionaux en Afrique, ainsi qu'un soutien accru de la communauté internationale.

Les pays connus pour leur stabilité macroéconomique et la prévisibilité de leur cadre réglementaire des infrastructures ont attiré le plus de financements privés en Afrique, leurs risques étant considérés comme plus faibles. En revanche, lorsque la mauvaise gouvernance, le risque d'investissement ou l'instabilité macroéconomique sont élevés au point de décourager les investisseurs privés, ce sont souvent les banques de développement multilatérales ou nationales qui interviennent. Elles peuvent fournir des garanties financières et aider à élaborer d'autres cadres réglementaires ou fournir un financement supplémentaire, ce qui peut créer un effet de halo qui encourage les acteurs privés à investir.

Des mécanismes de soutien appropriés, notamment en matière de préparation de projets, sont nécessaires pour attirer les investissements privés. Parmi les principales initiatives régionales dans ce domaine, on peut citer le mécanisme de préparation des projets d'infrastructure du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), un consortium dirigé par la Banque africaine de développement en collaboration avec des bailleurs de fonds et de grandes sociétés de conseil en infrastructure. Ce mécanisme a procédé avec efficacité au recensement et à la hiérarchisation de projets d'infrastructure régionaux nécessitant plus de 6 milliards de dollars d'investissements dans les secteurs de l'énergie, des transports, des TIC et des eaux transfrontalières.

“Cependant, les placements des caisses de retraite en Afrique se sont principalement concentrés sur les titres d’État, l’immobilier et les dépôts bancaires, et dans une moindre mesure sur des actions et des obligations de sociétés privées”

INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

Grâce à l’essor de la classe moyenne et aux réformes qui ont permis d’augmenter le nombre de personnes couvertes par la sécurité sociale, les fonds de pension africains se sont beaucoup développés ces dernières années, même s’il faut reconnaître qu’ils partaient de très loin. Les fonds de pension des six plus grands marchés africains pourraient atteindre quelque 7 300 milliards de dollars d’ici 2050 (contre 800 milliards en 2014). À ce rythme, s’ils investissaient environ 20 % de leurs actifs annuels dans les infrastructures, ils ajouteraient 77 milliards de dollars aux ressources destinées à financer le déficit d’infrastructures du continent. Cependant, les placements des caisses de retraite en Afrique se sont principalement concentrés sur les titres d’État, l’immobilier et les dépôts bancaires, et dans une moindre mesure sur des actions et des obligations de sociétés privées.

Les fonds de pension et les fonds souverains en Afrique pourraient jouer un rôle de catalyseur dans la mobilisation de capitaux en faveur des infrastructures en consacrant expressément à celles-ci une partie de leurs actifs. Or, en Afrique, de nombreuses contraintes empêchent la transformation des actifs des fonds de pension et des fonds souverains en investissements dans les infrastructures.

Les banques de développement africaines peuvent, en travaillant avec d’autres acteurs, renforcer progressivement leur contribution au financement des infrastructures grâce à la mobilisation de capitaux privés. Les petites économies, qui sont nombreuses en Afrique, pourraient créer des institutions régionales ou approfondir et agrandir celles qui existent déjà – banques de développement, investisseurs institutionnels et marchés des capitaux.

Les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer, non seulement en fournissant des ressources pour capitaliser les banques de développement, mais aussi en garantissant leurs prêts, ce qui augmente leur cote de crédit. Ces financements et garanties peuvent attirer des capitaux privés vers des projets d’infrastructure qui, autrement, n’auraient pas été suffisamment attrayants, en particulier dans certains sous-secteurs et pays.

TIRER PARTI DE LA TECHNOLOGIE FINANCIÈRE

L'expression « technologie financière » renvoie à un large éventail d'innovations technologiques qui améliorent ou modifient la prestation de services financiers. Ces innovations comprennent généralement le financement participatif, les assurances, les logiciels d'établissement de budget, les chaînes de blocs (et les cryptomonnaies), les paiements et les transferts électroniques, ainsi que les robots-conseillers et les applications commerciales.

La révolution mondiale de la technologie financière devrait tripler l'accès aux services financiers en Afrique, créant ainsi un nouveau marché de 350 millions de clients. En Afrique, la technologie financière permet d'abaisser les coûts, de diminuer les risques et d'étendre la prestation de services aux populations non bancarisées. Le déficit de financement de l'Afrique a offert une occasion exceptionnelle de développer la technologie financière aux fins de créer de nouvelles sources de financement et de nouveaux mécanismes d'investissement, en particulier pour les start-up et les petites et moyennes entreprises.

La technologie financière est censée améliorer la rapidité et la sécurité des transactions et réduire les coûts de fonctionnement afin de démocratiser les marchés financiers et de remédier aux asymétries d'information qu'on y observe.

“Le déficit de financement de l'Afrique a offert une occasion exceptionnelle de développer la technologie financière aux fins de créer de nouvelles sources de financement et de nouveaux mécanismes d'investissement”

LE FINANCEMENT, L'INVESTISSEMENT ET LE CRÉDIT PARTICIPATIFS EN AFRIQUE

Deux secteurs clés de la technologie financière, à savoir le financement participatif et l'investissement participatif, ont connu un essor entre 2017 et 2019 et devraient continuer à se développer entre 2020 et 2023. Le montant des capitaux levés en Afrique à l'aide de plateformes de financement participatif a augmenté à un taux annuel moyen de 38 % de 2013 à 2015 et de 118 % de 2015 à 2016. On estime qu'il a doublé de 2017 à 2020 et qu'il devrait augmenter de 13,6 % par an de 2020 à 2023.

Toutefois, le marché fait face à un défi majeur : la lutte contre les activités frauduleuses. Le financement participatif des activités commerciales ne profite aux marchés que si les emprunteurs et les investisseurs se font mutuellement confiance. L'établissement de règles et de lignes directrices contraignantes est essentiel pour garantir cette confiance.

Le financement participatif est actuellement plus répandu que l'investissement participatif en Afrique. Il permet de collecter des fonds en demandant à un grand nombre de personnes de financer un projet via une plateforme en ligne. Le financement participatif basé sur les dons et les subventions est tout sauf un investissement car on n'en attend aucun rendement financier. Sur les 57 plateformes de financement

participatif opérant en Afrique, 21 se trouvent en Afrique du Sud et 9 au Nigéria. Le montant total généré par les nouveaux modes de financement en ligne en Afrique est passé à 209 millions de dollars en 2018, les sources nationales en représentant 24 %.

Le marché des technologies financières repose sur l'octroi de prêts indépendants des banques aux PME (crédit participatif) et à des emprunteurs indépendants ou privés (crédit en ligne, également connu sous le nom de crédit de particulier à particulier) par des investisseurs privés ou institutionnels utilisant des plateformes en ligne, telles que OnDeck, LendingClub et Prosper. En Afrique, le crédit participatif aux entreprises est passé de 278 millions de dollars en 2017 à 417 millions de dollars en 2019.

CHAÎNE DE BLOCS ET CRYPTOMONNAIE

L'une des innovations phares de la technologie financière est la chaîne de blocs, qui a ouvert la voie aux cryptomonnaies. En gros, la chaîne de blocs s'apparente à un registre où sont continuellement consignées les transactions vérifiées par les membres d'un réseau. La nature publique de la chaîne de blocs signifie qu'elle est décentralisée et, donc, que les données ne résident pas dans un seul centre de stockage qui serait vulnérable au piratage. De nombreuses institutions financières traditionnelles envisagent d'utiliser la technologie de la chaîne de blocs pour renforcer leurs processus et en accroître l'efficacité, mais les banques ont du mal à en tirer pleinement parti, car ses avantages ne sont maximisés que lorsqu'il y a suffisamment d'utilisateurs pour créer un effet de réseau.

PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES ET COMMERCE ÉLECTRONIQUE

Parmi les innovations de la technologie financière, l'argent mobile et les paiements numériques sont des domaines dans lesquels l'Afrique a fait des progrès significatifs. Près de la moitié des comptes d'argent mobile mondiaux se trouvent en Afrique, qui comptait 396 millions d'utilisateurs enregistrés et 1,4 million de prestataires de services en 2018. En 2017, l'Afrique comptait 21 millions d'acheteurs en ligne. Le commerce électronique entre entreprises et consommateurs représentait 5,7 milliards de dollars, soit 0,5 % du PIB, ce qui reste bien inférieur à la moyenne mondiale de 4 %.

“Parmi les innovations de la technologie financière, l'argent mobile et les paiements numériques sont des domaines dans lesquels l'Afrique a fait des progrès significatifs”

ASSURANCE

Les innovations de la technologie financière permettent aux compagnies d'assurance d'utiliser l'analyse des données et l'intelligence artificielle pour émettre des produits d'assurance et traiter judicieusement les demandes de remboursement. Grâce aux deux importantes initiatives d'intégration continentale que sont la Stratégie de transformation numérique et la ZLECA, l'Afrique peut approfondir et élargir les marchés financiers en soutenant les systèmes et les plateformes numériques de paiement et de transferts électroniques. Ces deux initiatives sont porteuses d'espoir quant à la rationalisation des politiques et des réglementations sur des aspects essentiels de ces systèmes et plateformes et à une plus grande ouverture des marchés au commerce électronique, raison d'être des paiements et des transferts électroniques.

LA RÉGLEMENTATION FINANCIÈRE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

L'Afrique doit repenser sa réglementation des services financiers afin que l'innovation soit pleinement fonctionnelle, que le climat des affaires favorise l'innovation, que la transparence soit renforcée et que le financement du développement du secteur privé soit assuré. Toute recommandation concernant l'Afrique doit tenir compte de la modicité des ressources que les pays fournissent ou s'engagent à fournir pour la réglementation, ce qui limite les capacités techniques et humaines du continent.

AMÉLIORER LA GESTION DES CHOCES MACROÉCONOMIQUES

Les prêts bancaires sont généralement concentrés sur les entreprises et les ménages dans un petit nombre de secteurs (dont l'agriculture et les ressources naturelles), de sorte que de grands risques macroéconomiques sont associés aux portefeuilles de prêts vulnérables aux aléas du marché des matières premières.

Toute baisse des cours des matières premières entraîne facilement des risques financiers systémiques. Les règlements visant à éviter la propagation de l'instabilité financière devraient donc inclure des exigences minimales de fonds propres, des systèmes d'alerte précoce et des mécanismes permettant à la banque centrale de surveiller et de contrôler les marchés financiers.

Pour concilier judicieusement la protection de l'économie contre la contagion financière et la possibilité pour les opérateurs financiers de mener leurs activités, il faudra un réglage et un ordonnancement minutieux des mesures macroprudentielles.

RÉGLEMENTATION DES PLATEFORMES FINANCIÈRES NUMÉRIQUES

Les systèmes de paiement mobiles se sont développés dans toute l'Afrique grâce à la pénétration du téléphone portable. Compte tenu de leur effet multiplicateur sur l'inclusion financière, il faut de toute urgence les réglementer tant pour la protection des consommateurs que pour la stabilité monétaire. En garantissant des conditions de concurrence équitables pour les prestataires, les régulateurs encourageront l'émergence de plateformes de services qui constitueront des éléments majeurs de l'architecture financière africaine.

Les régulateurs doivent garantir la possibilité pour les clients d'échanger des unités mobiles contre des espèces sur demande afin de renforcer la confiance et de protéger les utilisateurs des plateformes d'argent mobile. Bien que les unités monétaires mobiles constituent une réserve de valeur pour de nombreux ménages, les utilisateurs de ces plateformes ne tirent aucun profit de leurs économies. Les régulateurs devraient chercher à reclasser les unités mobiles en réserves de valeurs sur lesquelles des intérêts peuvent être perçus.

Les régulateurs qui évaluent l'adoption ou l'extension des systèmes d'assurance des dépôts doivent déterminer s'il convient ou non d'étendre ces systèmes aux clients des services d'argent mobile à travers l'Afrique en tant que filet de sécurité direct ou indirect. Dans certains pays, les pouvoirs publics (y compris les banques centrales) pourraient s'opposer à la modification de la législation sur les services bancaires et financiers, mais ce serait une erreur.

Les institutions africaines peuvent réaliser au niveau national des études détaillées sur certains aspects de la réglementation afin de déterminer ce qui fonctionne le mieux selon le pays et la sous-région, compte tenu des différents stades de développement des marchés des capitaux sur le continent.

L'amélioration de la gouvernance et des normes de transparence ainsi que l'offre d'incitations appropriées devraient amplifier le rôle du secteur des services financiers dans l'allocation des ressources en Afrique. Utiliser la réglementation de cette manière permettra de jeter les bases d'un financement innovant du développement du secteur privé.

Les décideurs et les régulateurs africains, forts de l'expérience tirée de la crise financière de 2008-2009, notamment de l'utilisation de diverses mesures pour en amortir l'impact, sont bien outillés pour répondre rapidement à la crise de COVID-19. Ils peuvent ainsi prendre des mesures d'urgence pour gérer la stabilité financière et jeter les bases solides d'une reprise économique.

Mais au moment de la rédaction du présent rapport, la fin de la pandémie COVID-19 est incertaine, et il est donc prématuré de dire si ces mesures déboucheront sur une stabilisation du système financier et une reprise économique efficace et saine. Il reste donc essentiel de continuer à accroître les capacités des gouvernements africains, à renforcer la résilience du secteur financier et à soutenir toutes les innovations financières qui pourraient contribuer à atténuer les effets néfastes de la crise.

RECOMMANDATIONS CLEFS



Réglementer le secteur bancaire : Bien que les financements innovants reçoivent beaucoup d'attention dans le présent rapport, c'est le secteur bancaire qui reste la principale source de prêts et de capitaux en faveur du secteur privé dans la plupart des pays africains ; ceux-ci doivent donc le réglementer. En outre, pour développer le secteur privé, les États doivent renforcer et rendre plus transparente la réglementation des banques et d'autres sources de capitaux.



Assurer une stabilité financière grâce à des politiques efficaces : Le développement de systèmes financiers performants exige non seulement des règlements solides, mais aussi des mécanismes de surveillance des banques, des marchés de capitaux et d'autres services financiers. Les décideurs doivent continuer à améliorer la réglementation du secteur des services financiers et soutenir les financements innovants dans le secteur privé.



Modifier et actualiser la législation et le cadre réglementaire applicables au secteur financier : Le rapport recommande que les pouvoirs publics (y compris les banques centrales) envisagent de modifier la législation sur les services bancaires et financiers afin de permettre un financement novateur du secteur privé. Cela pourrait donner lieu à des pressions de groupes d'intérêt, remettant sur le tapis une série de questions relatives aux services bancaires et financiers. Les institutions africaines telles que l'Association des banques centrales africaines ainsi que la Commission économique pour l'Afrique devraient examiner plus avant les politiques de réglementation financière qui existent en Afrique, en identifiant ce qui fonctionne le mieux dans chaque sous-région et pays, compte tenu des différents stades de développement des marchés des capitaux sur le continent.



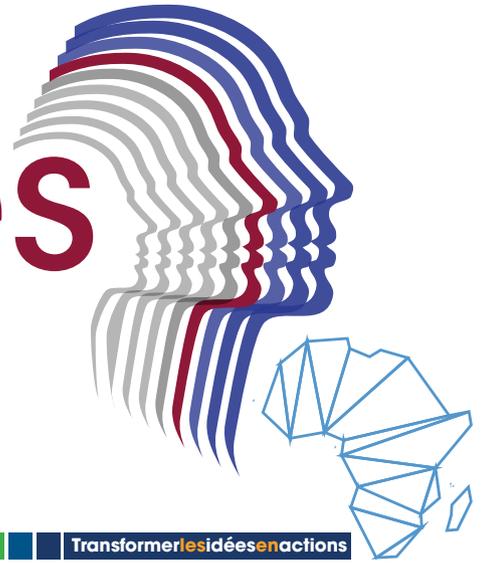
Promouvoir un financement innovant du secteur privé : Les États africains doivent étudier toutes les options pour stabiliser le système financier et permettre le financement continu du secteur privé. Pour ce faire, il est essentiel de continuer à accroître les capacités des États africains, à renforcer la résilience du secteur financier et à soutenir toutes les innovations financières susceptibles d'atténuer l'impact de la pandémie sur les économies africaines.



S'approprier la Stratégie de transformation numérique et la Zone de libre-échange continentale africaine : La pandémie actuelle devrait accroître l'utilisation de la technologie financière, y compris l'argent mobile. Grâce aux deux importantes initiatives d'intégration continentale que sont la Stratégie de transformation numérique et la ZLECA, l'Afrique peut approfondir et élargir les marchés financiers en soutenant les systèmes et les plateformes numériques sur lesquels reposent les paiements et les transferts électroniques. Ces deux initiatives sont porteuses d'espoir quant à la rationalisation des politiques et des réglementations sur des aspects essentiels des systèmes et plateformes de paiement numériques et à une plus grande ouverture des marchés africains au commerce électronique, raison d'être des paiements et des transferts électroniques.



Des idées pour une Afrique prospère



Transformer les idées en actions

